



Requete en exclusion de condamnation sur le casier judiciaire

Par **GAMEIRO2001**, le **29/11/2011** à **20:00**

Bonjour,

Suite à une condamnation devant le tribunal correctionnel de pontoise en mars 2008 pour violation de domicile due à un litige bailleur/locataire et une condamnation de la locataire devant le tribunal civil pour des arriérés locatifs, ma demande de compensation a été refusée pour erreur de forme (omis de présenter ma condamnation correctionnelle).

Ma requête en effacement du bulletin N°2 au greffier du tribunal se justifie en raison de ma position professionnelle, exerçant une activité d'enseignant de la conduite automobile et moto, mon statut exige un casier vierge.

Je dois joindre comme pièces justificatives, hormis requête, attestation de l'employeur, photocopies...un justificatif de paiement.

Or, je n'ai pas de justificatif.

Ma requête peut-elle être refusée, par omission?

Y'a-t-il un délai de 5 ans avant effacement sans en faire la demande?

Par **citoyenalpha**, le **07/12/2011** à **01:56**

Bonjour

un duplicata du justificatif de paiement peut toujours être demandé. Il convient de s'adresser à l'émetteur.

de plus en cas de rejet de votre requête pour omission de pièces ce qui n'est point automatique mais une possibilité, vous pouvez en effectuer une autre après l'obtention de toutes les pièces justificatives.

restant à votre disposition.